

Débordements... d'incivisme

Traverser Sort donne l'occasion d'imaginer un pique-nique au bord de l'étang de La Banère, un parcours sur sentiers en VTT ou à pied, une promenade en forêt au bord du Luy, une partie de pétanque ou de quilles sur la place des courses, des moments joyeux autour des différentes fêtes et manifestations qui animent notre village.

Hélas, la réalité est parfois tout autre, et arriver sur Sort c'est bien souvent l'envers du décor... À différents points de notre village des containers à ordures ménagères débordent de déchets divers et variés : cartons, débris de placoplâtre, vieille poussette, micro-onde usagé... Est-ce là leur place ??? Et si certains containers débordent en fin de semaine, d'autres situés quelques centaines de mètres plus loin sont presque vides. Est-il si difficile de changer ses habitudes ? Une fois les encombrants chargés dans son véhicule il reste moins de dix minutes pour se rendre à la déchetterie de Poyartin. Nous vous rappelons que c'est à chacun de nous de respecter l'environnement en se conformant aux consignes de tri.

Civisme payant

Cette incivilité au pied des containers, nous la payons tous: notre taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a augmenté de 4,50 € en 2016 pour s'établir à 79,64 €/habitant. Pourtant, le tri sélectif peut avoir une incidence positive sur le montant de la taxe : à titre d'exemple, une tonne de verre déposée dans les ordures ménagères coûte à la collectivité 190 €, contre 24 € quand elle est triée, soit une économie de 166€/tonne. Quand on sait que beaucoup de verre part encore dans nos poubelles, le tri de celui-ci est un levier majeur pour stabiliser la TEOM.



Une équipe renouvelée

Bonne retraite Jean-Marc... Bienvenue JérémY !

Le 26 février dernier une petite réception était organisée au restaurant scolaire : Monsieur le Maire, entouré des conseillers et des agents municipaux, fêta le départ à la retraite de Jean-Marc Barrouillet qui a renforcé l'équipe du service technique de juin 2013 à février 2016. Quelques jours plus tard, le 3 mars 2016, JérémY Jouinot arrivait. C'est un jeune papa de 27 ans habitant sur Dax, titulaire d'un CAP de menuiserie aluminium. Il travaillait auparavant dans une entreprise paysagiste, puis à la commune de Narrosse où il s'occupait des espaces verts, de l'entretien des bâtiments (peinture, plomberie, plaquiste). Il a signé à Sort un contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) de 25 heures annualisées modulables pour un an. Il s'est rapidement intégré au sein de l'équipe technique avec Serge et Thierry. Il aime beaucoup travailler dans notre commune qu'il trouve agréable, conviviale et familiale. Il apprécie l'autonomie de ce poste qui lui permet de réaliser des travaux différents selon les périodes. Le travail physique ne lui fait pas peur. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre village.



Sort en Chalosse



Sort en Chalosse
www.sort-en-chalosse.fr

Horaires d'ouverture de la mairie pour le public

Lundi : le matin de 9 h à 12 h

Mardi : le matin de 8 h 30 à 12 h

Jeudi : le matin de 8 h 30 à 12 h

Vendredi : l'après-midi de 13 h à 17 h

Samedi : le matin de 9 h à 12 h



Luy & La Plume

Le supplément municipal de Sort en Chalosse - N°9 - Juillet 2016



Sort en Chalosse
www.sort-en-chalosse.fr

Présentation des vœux

La cérémonie de vœux pour cette année 2016 fut l'occasion pour Jean-Pierre Lahourcade, Maire de Sort-en-Chalosse, de mettre à l'honneur Élisabeth Servières qui sert le village pendant de nombreuses années.

Plus de cent personnes se réunirent autour de Jean-Pierre Lahourcade pour la cérémonie des vœux à la salle polyvalente samedi 9 janvier 2016 à 18 heures. Entouré d'Odile Lafitte notre Conseillère départementale, de Vincent Lagrola Président de la Communauté de communes de Montfort en Chalosse, d'Yves Bats Maire de Hinx et des membres du Conseil municipal, Monsieur le Maire commença par dresser un bilan de l'année écoulée et des projets à venir pour 2016. Il clôtura ensuite son discours en retraçant le parcours d'élue d'Élisabeth Servières. Il évoqua son engagement dans la vie publique en rappelant tous les travaux qu'elle entreprit et mena à bien pendant ses quatre mandats successifs de Maire de Sort en Chalosse entre 1989 et 2014. Jean-Pierre Lahourcade conclut par la remise de la médaille d'honneur communale et départementale à Madame Élisabeth Servières. Son discours fut très applaudi. À son tour, pleine d'émotion, Élisabeth Servières expliqua son cheminement l'ayant amené à œuvrer et se dévouer pour le bien

public à travers ses mandats de Maire, de Conseillère générale et de Présidente de la communauté des communes de Montfort en Chalosse. Son travail fut salué par Madame la Conseillère départementale, ainsi que par Monsieur

le Président de la Communauté de communes. Un vin d'honneur et ses douceurs, qui furent très appréciés, clôtura cette cérémonie. Celle-ci reste toujours un moment très agréable, elle est aussi l'occasion de rencontrer les anciens et les nouveaux habitants de notre village.



L'agenda sortois

Retrouvez ces infos sur notre site
<http://www.sort-en-chalosse.fr>
à la rubrique "Agenda et Actualités"

15 juillet : Cinéma en plein air "Le fils à Jo"
(Cercle sortois)

17 juillet : Méchoui des Aînés

31 juillet : Concours de pétanque
(Colverts)

Du 5 au 8 août : Fêtes patronales
(Comité des fêtes et associations)

3 septembre : Concours de pétanque
(Colverts)

4 septembre : Ball-trap (ACCA)
Vide grenier des Aînés

24 septembre : DéfiSport

1^{er} octobre : Concert The Cheeky
Ballroom (Cercle sortois)

15 octobre : Concours de pétanque
délocalisé à Pomarez (Colverts)

5 novembre : Soirée théâtre avec les
pipistrelles (Cercle sortois)

17 décembre : Les 4 ans du cercle
(Cercle sortois)

Semaine avant Noël : Spectacle pour les
enfants (Cercle sortois)

Budget

LE COMPTE ADMINISTRATIF

Chaque année, le compte administratif doit être voté avant le 30 juin au plus tard. Le 4 avril 2016, par un vote à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2015 qui se décline comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 693 296 €

Impôts et taxes : 35 %
Dotations, subventions, participations : 31 %

Dépenses : 624 581 €

Charges de personnel 43%
Charges à caractère général 33%

Excédent : 68 714 €

INVESTISSEMENT

Recettes : 120 409 €

Dotations, fonds divers et réserves 41 %

Dépenses : 123 458 €

Emprunts 42%
Église, cimetière 22%
Achat matériel 11%

Excédent : 76 132 €

LA DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2016 :

- Par rapport au remboursement des emprunts : l'annuité totale s'élève à 70 683 € à diviser par 948 (population sortoise), ce qui nous amène à une annuité de 74 € par habitant.
- Par rapport au capital restant à rembourser : 523 019 € soit 551 € par habitant.



LE BUDGET PRIMITIF

Après préparation par la commission des finances, son vote doit être réalisé avant le 15 avril. Le 4 avril, le budget primitif a été voté à l'unanimité par le conseil municipal. Il s'équilibre à 949 652 € en fonctionnement et 368 900 € en investissement pour un total de 1 318 552 €.

Les taux d'imposition des 3 taxes communales restent inchangés par rapport à 2015.

Loi Égalité des chances

Le 11 février 2005, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit plusieurs volets dont la mise en accessibilité de tous les établissements (ERP) et installations (IOP) recevant du public dans un délai de 10 ans.

Dix ans plus tard en France, force est de constater que peu d'ERP-IOP répondent à ces critères. Aussi, en 2015 toutes les collectivités ont été tenues de déposer un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap). Ce dernier correspond à un engagement de la collectivité à réaliser et financer les travaux de mise aux normes dans un délai déterminé.

À Sort, ces travaux correspondent à la mise en accessibilité de la mairie, l'église, la salle polyvalente, la salle du moulin, la salle des associations, l'école, la cantine scolaire, l'aire de loisirs et le cimetière. Afin d'établir un diagnostic et un montant des travaux, notre commune a choisi, comme de nombreuses autres communes de notre département, de se faire aider par le Centre de Gestion des Landes et l'association des Maires des Landes: ils proposent une convention de groupement de commande afin d'aider les collectivités dans la constitution et l'élaboration de cet agenda, et la programmation des travaux nécessaires. Le montant des travaux n'est pas encore connu à l'heure où nous écrivons cet article mais s'élèvera à plusieurs centaines de milliers d'euros...

La prudence est de mise
L'analyse financière de la commune demandée par monsieur le Maire en début

d'année 2016 au percepteur de Montfort en Chalosse a permis d'évaluer la capacité budgétaire de la commune pour ces cinq prochaines années: elle nous incite à la prudence en matière d'investissement. Tant que le montant des travaux de mise en accessibilité n'est pas connu, nous ne pouvons définir notre capacité d'investissement

financier pour notre projet de rénovation du complexe salle polyvalente-moulin. De ce fait, nous avons retardé le dépôt du permis de construire. Dans le prochain bulletin municipal, nous serons en mesure de vous décrire ces grands chantiers qui transformeront certains bâtiments de notre village dans un proche avenir...



Egalité
des chances



Voirie

Continuant son programme de réfection des chemins communaux, la commune a porté son choix sur trois d'entre eux en 2016 :

- Le chemin d'Emparats d'une longueur de 280 m
- Le chemin de Sortbielh d'une longueur de 845 m
- Le chemin de Léchide d'une longueur de 235 m

Cette réfection permettra de diminuer leur coût d'entretien qui nécessitait des apports réguliers de cailloux plusieurs fois par an. Ces travaux d'enrobage sont programmés en début d'été par l'entreprise LAFONT d'Orthez (28 213 € TTC).

Concernant la signalisation routière, de nombreux panneaux ont dû être remplacés (couleurs effacés par le temps) ou mis en place sur ces trois nouveaux chemins goudronnés.

Sort à l'heure du Défi Sport

Le 24 septembre à Sort, relevez le Défi Sport, Santé Bien-être...

Mais de quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'une animation sportive simple et gratuite que toute commune de la Région peut mettre en place afin de permettre au plus grand nombre de concitoyens de pratiquer, le Jour J, une activité physique et sportive entre le 2 avril et le 2 octobre 2016. Ainsi chaque commune inscrite doit mobiliser le plus grand nombre possible de participants qui devront effectuer au moins trente minutes d'activité physique (seul, en groupe, à l'école, dans un club...). Chaque habitante ou habitant peut donc apporter un point à sa commune.

Chaque commune, en fonction de sa taille, sera classée dans sa catégorie en calculant "l'indice de sportivité", c'est-à-dire le rapport entre le nombre de participants lors du Défi et le nombre d'habitants. Outre le caractère sportif de cette manifestation, le Défi Sport est aussi l'occasion pour chaque habitant de la commune de découvrir ou redécouvrir un tissu associatif local riche.



Des marches à suivre

La commune a procédé au déplacement d'une partie du chemin rural dit de Gouillardet, situé dans le bourg. Cette opération conclut une procédure d'échange entre la commune et une personne privée, validée par le Conseil municipal.

Les deux parties ont convenu de l'échange d'une surface équivalente avec la création d'un chemin de substitution qui débouche sur la route départementale 391, en face de l'aire de jeux. La commune a toutefois souhaité conserver une partie dudit chemin débouchant sur la RD 324 pour des raisons pratiques liées notamment au trafic routier (manœuvres d'engins agricoles par exemple).

Ce chemin appartenant aux itinéraires de randonnées départementaux, une présentation du projet a été envoyée au Conseil départemental qui l'a validé. Le bornage pour échange de surface a eu lieu courant novembre 2015.

La cession d'un bien communal nécessite son aliénation du patrimoine de la commune. Ainsi, par délibération en date du 1^{er} février 2016, le conseil municipal a procédé à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural de Gouillardet, sur sa partie concernée d'une contenance de 6 a 91 ca. L'enquête publique s'est déroulée du 14 au 29 mars 2016. Aucune observation n'ayant été formulée, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à l'aliénation. Le conseil municipal, après délibération, a décidé de cette aliénation en vue de la cession. Cette cession a engendré des frais adminis-

tratifs ainsi que la réalisation de divers travaux. Les frais de bornage, acte notarié, réalisation de l'escalier et fournitures pour travaux en pied de talus ont été pris en charge par la personne privée. La commune a financé la

création et la modification de bordures de chaussée en pied de talus. Vous emprunterez dorénavant ce nouvel itinéraire pour vos balades à travers notre belle campagne chaloisaise.

